

**COMMUNE DE SAINT-ANTHEME (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-six,  
En exercice : **15** le 21 septembre à 20 heures,  
Présents : 13 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ANTHEME,  
Votants : 15 dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Patrick TOURNEBISE, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick TOURNEBISE, Maire, Messieurs et Mesdames, Sonia GATALETA, Jean-François GAGNAIRE, Yanick LEBEAUPIN, Adjoint, Véronique DUVERT, Christophe TRONEL, Bernadette VRAY, Marilyne LESAGE, Alexis COL, Camille GUERIN, Antoine GUIGNAND, Jacques SERRE et Maryline GIRAUD.

**REPRESENTES** : Loïc DE BISSCHOP (procuration à Sonia GATALETA), Anthony BARRIER (procuration à Jean-François GAGNAIRE).

Les conseillers présents, représentant la majorité des membres, ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, à la désignation de M. Jean-François GAGNAIRE, en qualité de secrétaire de séance.

**Objet : Evolution horaires et tarifs garderie périscolaire.**

L'adjoint en charge de l'école primaire informe le Conseil Municipal de la demande de modification des horaires de la garderie émanant de certains parents d'élèves.

Après concertation, les horaires de la garderie pourraient être les suivants :  
le matin de 7h30 à 8h20 et l'après-midi de 16h30 à **18h30** (augmentation de la durée d'une demi-heure l'après-midi). Il n'y aura pas de temps de garderie de 11h30 à 12h00.  
Les tarifs n'ayant pas changés depuis 2019 et pour prendre en compte l'augmentation du temps de garderie, il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

|         | Matin | Soir<br>16h30 à 17h30 | Soir<br>16h30 à 18h30 | Matin et soir<br>jusqu'à 17h30 | Matin et soir<br>jusqu'à 18h30 |
|---------|-------|-----------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Journée | 2,00€ | 2,70€                 | 3,50€                 | 4,10€                          | 5,00€                          |
| Semaine | 7,50€ | 8,50€                 | 11,50€                | 12,50€                         | 15,50€                         |

La facturation se fera à chaque trimestre, il n'y aura pas de tarifs dégressifs à partir du 2<sup>ème</sup> enfant et toute garderie entamée sera due (Pas de tarifs au prorata).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les modifications décrites ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et demande à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente.

Le Secrétaire,  
Jean-François GAGNAIRE.



Au registre sont les signatures.  
POUR COPIE CONFORME.  
Fait à St-Anthème,  
Les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Patrick TOURNEBISE.

